

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

**MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT
FEMININ**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS
ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**CONTRIBUTION DE LA CSO-PLCP AU
DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ET
AU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2013 DU MFEEF**

Décembre 2012

I- Contexte national et sectoriel

La population du Sénégal est estimée à 12,5 millions habitants, en 2010, avec un taux annuel de croissance de 2,6. Selon les estimations de 2010, 55% de la population sénégalaise vivent en milieu rural, environ 52% de cette dernière est constituée de femmes, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. Cet accroissement ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente d'opportunités d'emplois durables et de services sociaux de base.

La période 2000-2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

En effet, les résultats provisoires de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté, au Sénégal révèlent une tendance évolutive positive de la réduction de la pauvreté, en 2010-11 avec une baisse la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, passant ainsi de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, pour atteindre 46,7%, en 2011. Durant la même période, la situation est marquée par une légère baisse à Dakar et en milieu rural, et une stabilisation dans les autres centres urbains.

Au même moment, l'indice des inégalités liées au genre (0,566) reste marqué par de grandes disparités sociales entre hommes et femmes. D'autres disparités entre les régions sont persistantes par rapport à l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ce qui constitue des facteurs majeurs d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique.

En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emplois dans le secteur formel et/ou moderne. Le taux de chômage est de 10,2%. Il est de 7, 7% chez les hommes et de 13,3% au niveau des femmes. Par contre, le taux de chômage chez les jeunes est de 12,7%. Plus que l'excès de la demande de travail sur l'offre, ce sont le sous-emploi et l'inadéquation entre emploi/formation qui font partie des principaux problèmes du marché de l'emploi. Le taux de sous-emploi représente 32% au sein de la population active.

A l'image des autres secteurs, l'emploi présente des disparités géographiques et de genre. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens de production rudimentaires pour près de 82,6% contre 79,4% chez les hommes. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel et n'arrivent pas à s'investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée car elles éprouvent d'énormes difficultés à accéder à des moyens de production (terre, équipements,

engrais), à des financements massifs tenant compte de leurs conditions de vie et de leurs positions sociales. De plus, elles arrivent difficilement à sécuriser leurs faibles revenus tirés de l'appui des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en raison de leur propension à utiliser lesdits revenus pour des dépenses de consommation, de santé et d'éducation de leurs familles en l'absence de filets de sécurité social.

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenu et d'emploi et de difficultés d'accès aux services sociaux de base n'a fait qu'exacerber cette situation jadis précaire des femmes sénégalaises. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.

En l'absence d'un système de protection intégré, les personnes démunies et vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes ayant un handicap, personnes vivant avec le VIH/SIDA, personnes pauvres) basculent très souvent dans l'extrême, en cas de survenu de risques sociaux (maladies, accidents, pertes d'emploi, etc). Il s'y ajoute une faible couverture d'assurance santé (20%) des populations et une inefficacité des mécanismes de protection sociale qui reste un des facteurs limitant de la baisse du taux d'indice de la pauvreté.

Devant cette situation, les nouvelles autorités issues de l'alternance démocratique de Mars 2012 ont élaboré, avec toutes les parties prenantes, la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013 – 2017)** qui, en se fondant sur une « **vision à long terme de promotion d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle** », vise à apporter une réponse aux défis majeurs que sont :

- L'accélération de la croissance économique, de la productivité et de la création de richesse avec comme pilier essentiel la Stratégie de Croissance Accélérée(SCA) articulée à la territorialisation des activités productives en rapport avec les collectivités locales ;
- **Le développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte ;**
- La promotion de la gouvernance, le renforcement des institutions, de la paix et de la sécurité qui encadrent l'environnement de la production et du développement social.

De même, dans le souci de réduire la probabilité de perte dévastatrice du bien être des populations, du basculement ou du maintien dans la pauvreté chronique des groupes vulnérables, le gouvernement a élaboré la Stratégie Nationale de Protection Sociale 2005-2015 (SNPS). C'est dans ce cadre que le ministère en charge du Développement Social a conçu et mis en œuvre avec les différentes parties prenantes, **l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)** qui se veut un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée.



Dans cette perspective et au regard des dispositions du décret 2012-639 du 04 juillet 2012 portant attribution du ministère, la contribution de la CSO s'articule autour des objectifs et lignes d'actions ci-après :

II- Objectif stratégique et lignes d'action

Objectif stratégique : Renforcer le dispositif de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et suivi / évaluation des projets et programmes du Secteur

Objectifs spécifiques

1. Contribuer à l'amélioration de l'accès des Groupes Vulnérables aux systèmes de protection sociale;
2. Améliorer le dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information sur la pauvreté;
3. capitaliser, harmoniser et aligner les actions de lutte contre la pauvreté;

OS1 : Contribuer à l'amélioration de l'accès des Groupes Vulnérables aux systèmes de protection sociale:

Lignes d'action :

- d'améliorer l'accès des populations sous desservies aux infrastructures et services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement;
- de renforcer les capacités des GV à saisir les opportunités économiques dans les zones d'intervention;
- d'augmenter le pourcentage des populations démunies ayant accès à un système adéquat de protection sociale à travers notamment un modèle de transferts sociaux et monétaires aux ménages pauvres.

OS2 : Améliorer le dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information sur la pauvreté

Lignes d'action :

- disposer d'un système d'informations global et intégré sur la pauvreté et la vulnérabilité et le rendre fonctionnel au niveau national et déconcentré;
- disposer d'une base de données fiable sur les cibles permettant une prise de décisions et la formulation de stratégies pertinentes.

OS3 : Capitaliser, harmoniser et aligner les actions de lutte contre la pauvreté;

Lignes d'action :

- actualiser la base de données sur les projets et programmes
- identifier les principaux partenaires par zones d'intervention
- concevoir et définir avec les partenaires, les axes et procédures de collaboration et de partenariat
- Réaliser des études de capitalisation et modéliser les bonnes pratiques

III- Plan de travail annuel (PTA 2013)

Objectif stratégique : Renforcer le dispositif de lutte contre la pauvreté, de la protection social et suivi / évaluation des programmes du Secteur

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Lignes d'action	Structures responsables
Améliorer l'accès des Groupes Vulnérables aux systèmes de protection sociale;	L'accès des groupes vulnérables aux systèmes de protection sociale est facilité	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accès des populations sous desservies aux infrastructures et services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement; - renforcer les capacités des GV à saisir les opportunités économiques dans les zones d'intervention; -augmenter le pourcentage des populations démunies ayant accès à un système adéquat de protection sociale (filets sociaux de sécurité : bourses familiales, bons d'achat alimentaires, transferts monétaires) 	<p>CSO/PRP/PRODES /PIDES</p> <p>CSO/PRP/PRODES /PIDES</p> <p>CSO/Banque Mondiale/UNICEF/ PAM/PRP/PRODES /PIDES</p>
Améliorer le dispositif de ciblage, de suivi-évaluation et d'information sur la pauvreté;	Le dispositif de ciblage, de suivi évaluation et d'information sur la pauvreté est décentralisé et rendu fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> -disposer d'un système d'informations global et intégré sur la pauvreté et la vulnérabilité et le rendre fonctionnel au niveau national et déconcentré; -disposer d'une base de données fiable sur les cibles permettant une prise de décisions et la formulation de stratégies pertinentes. 	<p>CSO/PRP/PRODES</p> <p>ANSD</p>
Capitaliser, harmoniser et aligner les actions de lutte contre la pauvreté;	Les actions de lutte contre la pauvreté sont capitalisées	<ul style="list-style-type: none"> -Actualiser la base de données sur les projets et programmes -Identifier les principaux partenaires par zones d'intervention - Concevoir et définir avec les partenaires, les axes et procédures de collaboration et de partenariat -Réaliser des études de capitalisation et modéliser les bonnes pratiques 	<p>CSO/PRP/PRODES /PIDE</p> <p>CSO/Banque Mondiale/UNICEF/ PAM/PRP/PRODES /PIDES</p>